



Achat via un particulier sur internet

Par **littletigrou**, le **07/03/2009** à **15:10**

J'ai demandé une confrontation au tribunal pour un achat auprès d'un particulier (via ebay) . j'ai payé mon objet mais mon vendeur ne l'a jamais envoyé.

Nous sommes tous deux convoqués en avril.

J'ai fait un dossier avec tous les mails et autres documents prouvant mon achat et l'encaissement de mon chèque.

Puis-je demander lors de l'audience (en plus du remboursement de mon achat):

- le remboursement de mes frais liés au déplacement pour aller à l'audience (tribunal proche de mon vendeur distant de 400 km de mon domicile)?
- une indemnisation morale (via le temps passé pour essayer de récupérer le remboursement, pour les contrariétés provoqués et les démarches juridiques entreprises)?
- existe t'il d'autres points à voir le jour de l'audience?

Merci par avance